

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2023 À 18h30
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Daniel MOUSSERIN - Bernard BESSEY - Sylvie BAS – Martine BESSEY – Sabine DERVIN

Absentes ayant donné mandat : Florence FOREST à Daniel MOUSSERIN – Renée GUERIN à Gilbert VARRENNE.

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

Quorum : 6	Présents : 9	Votants : 11
------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le six avril deux mille vingt-trois, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Le président soumet le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Vote du compte administratif
- Affectation du résultat 2022
- Vote du budget 2023
- Étude demande de subvention
- Questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est présenté par Chantal PAIRE.

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes à 12 999,55 € et en dépenses à 4 992,73 €. Le budget d'investissement s'établit en recettes à 196,13 € et en dépenses à 2 363,52 €.

M. le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.
Le compte administratif du budget CCAS est adopté à l'unanimité des membres votants.

Compte tenu des chiffres ci-dessus, le résultat du compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de 8 006,82 € et celui du compte d'investissement un déficit de 2 167,39 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Après reprise des résultats antérieurs, les résultats de clôture sont les suivants :

- Comptes d'investissement : 4 129,75 €
- Comptes de fonctionnement : 49 507,39 €

Il est ensuite procédé au calcul de l'excédent antérieur à reporter sur le budget de fonctionnement 2023.

Comme il n'y a pas de restes à réaliser, le résultat positif du compte d'investissement reste fixé à 4 129,75 €.

L'excédent du compte de fonctionnement peut donc entièrement être reporté sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2023 soit : 49 507,39 €.

VOTE DU BUDGET 2023

Après avoir constaté que la subvention exceptionnelle prévue en 2022 pour la construction de la MARPA n'avait pas été versée, l'assemblée décide à l'unanimité de reconduire cette subvention pour 2023 et de la porter à 40 000,00 €. Celle-ci sera versée dès la pose de la première pierre.

Après ce vote, le budget pour 2023 est ensuite proposé à l'assemblée.

Le budget primitif de fonctionnement 2023 présenté s'établit à 59 207,00 € en recettes et dépenses.

Il s'agit pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 7 100,00 €
- Charges de personnel : 250,00 €
- Virement à section d'investissement : 871,00 €
- Autres charges de gestion courante : 10 986,00 €
- Charges exceptionnelles : 40 000,00 €

Pour les recettes :

- Excédent antérieur reporté : 49 507,00 €
- Produits des services : 9 200,00 €
- Produits exceptionnels : 500,00 €

Le budget primitif de fonctionnement 2023 est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif d'investissement présenté pour 2023 s'élève à 5 000,00 € en recettes et dépenses, dont 5 000,00 € de dépenses nouvelles, financées par le prélèvement sur le fonctionnement 2023 pour 871,00 € et l'excédent d'investissement de 4 129,00 €.

Ce budget primitif d'investissement 2023 est adopté à l'unanimité.

ETUDE DEMANDE DE SUBVENTION

M. le président donne lecture d'un courrier du Comité d'Entraide du Roannais expliquant qu'au cours de l'année 2022, il a aidé une famille de la commune se trouvant en grande difficulté, et a distribué 16 colis d'environ 23 kg.

Il sollicite une subvention pour pouvoir continuer à apporter du soutien aux familles éprouvées.

Après discussion, 2 propositions sont soumises au vote :

- Subvention de 100 € : 1 voix POUR (Martine Bessey)
- Subvention de 200 € : 10 voix POUR

Une subvention de 200 € sera versée au Comité d'Entraide du Roannais à la majorité des voix.

QUESTIONS DIVERSES

- Encaissement du prix des portages de repas.

Depuis plusieurs années, le CCAS encaisse le prix des repas qui sont portés aux anciens de la commune. Cela évite ainsi à la commune de verser une subvention de fonctionnement au CCAS.

Des rumeurs d'un CCAS communautaire nous amènent à repenser ce système.

Il est constaté que le CCAS ne supporte aucune dépense concernant les repas : c'est la commune qui achète les produits alimentaires, paie le cuisinier, et finance les charges d'eau, d'électricité, le matériel etc....

Il apparaît donc normal que l'argent ainsi encaissé revienne dans le budget de la commune.

Les membres proposent de prendre une délibération dans ce sens en fin d'année 2023, pour prendre effet au 1^{er} janvier 2024.

- Reformulation des aides.

Le CCAS propose différentes aides aux familles de la commune : tickets loisirs, aide aux voyages scolaires, aide au BAFA, secours d'urgence....

Différentes délibérations ont été prises en ce sens au cours des dernières années. Il apparaît que leur rédaction peut poser un problème dans leur application.

Il est proposé à chacun de les relire afin de pouvoir rédiger une formulation explicite lors de la prochaine séance.

- Vente de repas le 1^{er} octobre 2023.

Suite à la proposition de vente de repas le 1^{er} octobre prochain, Patricia VILLA présente les propositions de Resto Mobile. Il est décidé d'attendre celles du traiteur BARRIQUAND pour effectuer le choix définitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La prochaine réunion aura lieu le lundi 5 juin à 18h30.

Affiché et publié le **08 JUIN 2023**

Le Président,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Patricia VILLA



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

